



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Province de Québec Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE, LE 12 JANVIER 2015, À 20 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Madame Florence Beauvent et messieurs Léopold Michel, Robert Pilote, Mark Cardwell et Réjean Morency.

Absente avec motivation : madame Louise Thouin.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #15-01
Procès-verbal
du 01-12-14

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 1^{er} décembre 2014, tel que rédigé.

Rés. #15-02
Procès-verbal
du 08-12-14

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 8 décembre 2014, tel que rédigé.

Rés. #15-03
Procès-verbal
du 08-12-14
(adoption du
budget 2015)

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 8 décembre 2014 (adoption du budget 2015), tel que rédigé.

Période de
questions

La période de questions débute à 20 heures 04 et se termine à 20 heures 14.

Rés.#15-04
Plan de
gestion des
déborde-
ments de
l'usine et des
réseaux
sanitaires

Attendu que les municipalités utilisatrices de l'usine d'épuration des eaux usées ont convenu, suite à diverses rencontres entre elles et les ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC), dans le cadre de la mise en oeuvre de l'option 3 de la *Position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux (Position)*, de déposer un plan de gestion des débordements conjoint pour les municipalités de Beaupré, Saint-Joachim, Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Ferréol-les-Neiges;

Attendu que les municipalités utilisatrices souhaitent désigner un mandataire pour la présentation et la mise en œuvre du plan de gestion des débordements;

Attendu que ce mandataire, en collaboration avec les municipalités utilisatrices, lancera une invitation pour des services professionnels en vue de réaliser le contenu du plan de gestion des débordements de l'usine d'épuration des eaux usées et des réseaux d'égout sanitaire et des stations de pompage;

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu par les conseillers municipaux :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

- Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges désigne la Ville de Beaupré à titre de mandataire auprès de MDDELCC et est autorisé à effectuer les démarches relatives à la mise en œuvre de la position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux des municipalités participantes;
- Que copie de cette résolution soit transmise au mandataire, « *la Ville de Beaupré* », au MDDELCC et aux municipalités utilisatrices de l'usine d'épuration des eaux usées.

Rés.#15-05
Comptes du
mois

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2014, au montant de 98 648,07 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés.#15-06
Compte du
mois – Règl
#13-638

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2014 du règlement #13-638 (Décrétant des travaux de réfection de voirie dans le rang St-Nicolas et les rues de l'Amont, de la Savane et des Granges et prévoyant un emprunt de 750 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 4 748,47 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés.#15-07
Compte du
mois – Règl
#14-654

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2014 du règlement #14-654 (Décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout domestique et de réfection de voirie de la rue Giguère et prévoyant un emprunt de 525 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 1 410,74 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #15-08
Taux d'intérêt
2015

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux fixent le taux d'intérêt sur les comptes à recevoir pour 2015 à 12%.

Certificat de
disponibilité

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement #07-543 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire, je soussigné atteste que la municipalité a les crédits nécessaires pour les dépenses prévues au budget 2015, tel qu'adopté le 8 décembre 2014.

Martin Leith, secrétaire-trésorier

Déclaration
d'intérêts
pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal sont déposées.

Registre des
avantages

Le registre de tous les avantages reçus par les membres du conseil municipal.

Rés. #15-09
Budget 2015
Aréna

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent le budget 2015 de la Régie Inter municipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré qui prévoit des revenus de 564 293 \$ (dont 242 793 \$ provient des quotes-parts municipales) et des dépenses équivalentes.

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 9 décembre 2014, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>
341, rue du Faubourg	Modification des plans d'agrandissement	14-175
72, rue des Granites	Construction d'un bâtiment complémentaire	14-176

Des conditions particulières sont exigées pour le permis suivant :

- 72, rue des Granites : que l'aménagement paysager présenté sur croquis soit réalisé.

Rés. #15-11
Modification
des plans –
150, rang St-
Julien

Attendu la demande de modification des plans pour la construction d'un bâtiment complémentaire situé au 150, rang St-Julien;

Attendu que la demande consiste à modifier le choix des matériaux et couleurs du revêtement extérieur du bâtiment complémentaire;

Attendu que le requérant souhaite installer un revêtement en déclin de vinyle de couleur blanche sur les quatre murs;

Attendu que la résidence est de couleur rouge avec moulures blanches;

Attendu que la zone CC-5 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que le blanc est une couleur très voyante dans un environnement boisé et champêtre et serait donc peu harmonieuse;

Attendu qu'il est souhaitable qu'un bâtiment complémentaire ait une couleur uniforme sur chacune des élévations extérieures;

Attendu que la municipalité a précédemment exigé des modifications importantes à des plans de construction de bâtiments complémentaires dans le but d'assurer une intégration harmonieuse;

Attendu que la demande ne rencontre pas les critères et objectifs du règlement sur les PIIA;

Attendu que lors de la réunion du 9 décembre 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande visant à permettre un déclin de vinyle blanc sur les quatre élévations du bâtiment complémentaire. Il est toutefois autorisé que le revêtement soit en déclin de vinyle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges

et/ou en déclin de bois de couleur rouge identique à la résidence, sur les quatre murs du bâtiment complémentaire situé au 150, rang St-Julien;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que le Conseil municipal refuse la demande visant à permettre un déclin de vinyle blanc sur les quatre élévations du bâtiment complémentaire. Il est toutefois autorisé que le revêtement soit en déclin de vinyle et/ou en déclin de bois de couleur rouge identique à la résidence, sur les quatre murs du bâtiment complémentaire situé au 150, rang St-Julien.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par madame Florence Beauvent à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement sur les permis et certificats et l'administration des règlements d'urbanisme. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par madame Florence Beauvent à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement « Décrétant la construction de la rue du Renard pour un montant de 225 000 \$. Une dispense de lecture est demandée.

Rés.#15-12
Adoption
règl. 15-671

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que le Conseil municipal adopte le règlement #15-671 modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu des règlements #94-315 (service d'entretien d'aqueduc et d'égout) et #00-415 (gestion des déchets). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il était retranscrit au long.

Rés.#15-13
Adoption
Projet règl.
15-672

Il est proposé par monsieur Réjean Morency, appuyé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que le Conseil municipal adopte le projet de règlement #15-672 « Règlement sur le plan d'urbanisme ». Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il était retranscrit au long.

Rés.#15-14
Adoption
Premier projet
règl. 15-674

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement durable*, lequel est entré en vigueur le 17 janvier 2014 ;
Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma ;

Attendu que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la municipalité une prolongation de délai expirant le 17 février 2015 pour adopter ses règlements de concordance ;

Attendu que le présent règlement abroge et remplace le *Règlement de zonage* numéro 88-184 ;

Attendu que la municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 29 janvier 2015, conformément à la Loi ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency, appuyé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que le Conseil adopte le premier projet de règlement #15-674 intitulé « Règlement de zonage » qui est annexé à la présente.

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son *Schéma d'aménagement et*

Rés.#15-15



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Adoption
Projet règl.
15-675

de développement durable, lequel est entré en vigueur le 17 janvier 2014 ;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la Municipalité doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma ;

Attendu que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Municipalité une prolongation de délai expirant le 17 février 2015 pour adopter ses règlements de concordance ;

Attendu que le présent règlement abroge et remplace le *Règlement de lotissement* numéro 88-185 ;

Attendu que la municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 29 janvier 2015, conformément à la Loi ;

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent, appuyée par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu que le Conseil adopte le règlement #15-675 intitulé « Règlement sur le lotissement » qui est annexé à la présente.

Rés.#15-16
Adoption
Projet règl.
15-676

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement durable*, lequel est entré en vigueur le 17 janvier 2014 ;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la Municipalité doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma ;

Attendu que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Municipalité une prolongation de délai expirant le 17 février 2015 pour adopter ses règlements de concordance ;

Attendu que le présent règlement abroge et remplace le *Règlement de construction* numéro 89-217 et ses amendements ;

Attendu que la municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 29 janvier 2015, conformément à la Loi ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 15-676 intitulé « Règlement de construction » qui est annexé à la présente.

Rés.#15-17
Adoption
Projet règl.
15-677

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement durable*, lequel est entré en vigueur le 17 janvier 2014 ;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la Municipalité doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma ;

Attendu que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

à la Municipalité une prolongation de délai expirant le 17 février 2015 pour adopter ses règlements de concordance ;

Attendu que le présent règlement abroge et remplace le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 05-489 ;

Attendu que la municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 29 janvier 2015, conformément à la Loi ;

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent, appuyée par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 15-677 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » qui est annexé à la présente.

Rés.#15-18
Aide
financière –
Carnaval des
Neiges

Attendu que la municipalité a adopté, le 2 mai 2011, la *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal* ;

Attendu que la municipalité a reçu une (1) demande d'aide financière du Carnaval des Neiges de Saint-Ferréol-les-Neiges ;

Attendu la recommandation positive du directeur des loisirs pour cette demande de subvention ;

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent l'attribution d'une subvention de 5 000 \$ au Carnaval des Neiges qui enverra à la municipalité le bilan annuel des activités en septembre 2015.

Rés.#15-19
Maire
suppléant

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu par les conseillers municipaux désignent madame Louise Thouin pour agir comme maire-suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015.

Rés.#15-20
Inscription au
rôle des
terrains
vagues
desservis

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité demande à l'évaluateur de la MRC de La Côte-de-Beaupré d'inscrire au rôle d'évaluation les terrains vagues desservis à compter du 1^{er} janvier 2015.

Période de
questions

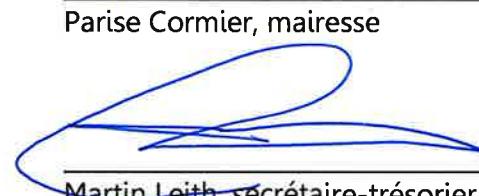
La période de questions débute à 20 heures 29 et se termine à 20 heures 31.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 20 heures 31.



Parise Cormier, maire



Martin Leith, secrétaire-trésorier